



# Confédération Paysanne

Syndicats pour une agriculture paysanne  
et la défense de ses travailleurs

Membre de la Coordination européenne Via Campesina et de la Via Campesina

Bagnolet, le 14 mai 2009

Monsieur le Ministre  
de l'Environnement de l'Energie,  
du Développement Durable  
et de l'Aménagement du Territoire,  
246, Boulevard Saint-Germain,  
75007 Paris

Objet :  
Plantes mutées résistantes à un herbicide

Monsieur le Ministre,

Nous avons appris dans la presse spécialisée agricole (Réussir Grandes Cultures, 23 décembre 2008 - Perspectives Agricoles n° 353 fév. 2009) la prochaine commercialisation en France par les sociétés Pioneer et BASF de variétés de tournesols (2009) et de colzas (2011) résistants à un herbicide.

Le CETIOM a également confirmé la mise en place d'essais notamment de tournesols Pioneer (Express Sun – résistance aux tribénuron-méthyle) et BASF (Clearfield - résistance à l'imidazolinone), à Bollène (84).

Nous vous soumettons les problèmes suivants liés à la culture de plantes mutées résistantes à un herbicide :

- **Problème sanitaire** : Quel sera le devenir des métabolites de l'herbicide dans la plante résistante ?
- **Problèmes agronomiques** :
  - Les repousses des tournesols résistants à un herbicide seront des adventices particulièrement difficiles à gérer pour la culture suivante.
  - L'utilisation à grande échelle sur le continent américain de plantes résistantes aux herbicides depuis plus de 10 ans a entraîné le développement de tolérance aux herbicides chez les mauvaises herbes au point que certains agriculteurs abandonnent des terres devenues impropres à toute culture.
  - Les familles d'herbicides préconisées par Pioneer et BASF sont aujourd'hui utilisées dans la rotation de culture pour les céréales. Elles engendrent déjà des problèmes de résistances et il n'est pas nécessaire de prendre le risque d'en rajouter, notamment avec des repousses incontrôlables de tournesols, de colzas ou de plantes compatibles (ravenelles). Par ailleurs, l'apparition de résistance chez le tournesol sauvage, une adventice particulièrement nuisible, serait très problématique.

- **Problèmes environnementaux :**

- L'expérience américaine montre aussi que les doses d'herbicides ne cessent d'augmenter dès qu'on cultive à grande échelle des plantes résistantes, entraînant un désastre écologique.
- La contamination des plantes sauvages constitue aussi une atteinte inacceptable à la biodiversité.
- Quel sera l'impact de ces herbicides post-levées sur les abeilles ? Existe-t-il des études toxicologiques qui auraient été menées sur les abeilles ?

Sachant que l'article 28 de la loi dite « Grenelle 1 » dispose que les variétés doivent être évaluées en fonction des objectifs du développement durable,

Sachant que l'efficacité agronomique et environnementale des alternatives aux herbicides pour la culture du tournesol est aujourd'hui largement connue (binage,...),

Sachant que les nouvelles technologies de résistance aux herbicides n'apportent rien en terme de rendement,

Nous sommes étonnés qu'aucune évaluation de l'impact environnemental, sanitaire et agronomique de l'utilisation d'herbicides sur des plantes résistantes n'ait précédé les autorisations de mise sur le marché des semences et des herbicides concernés.

Ces constats appellent de notre part les questions suivantes :

- Des essais de culture de colza résistant à un herbicide sont-ils en cours pour homologation et inscription au catalogue des semences ?
- Le tournesol muté Express Sun, n'est-il pas un OGM suivant la définition de la directive 2001/18/CE ? Les effets non intentionnels en termes d'éventuels réarrangements génétiques de ces tournesols mutés ont-ils été évalués ?

Nous serions heureux de pouvoir vous rencontrer pour échanger sur ces nouvelles problématiques.

Dans l'attente de vous lire, veuillez recevoir, Monsieur le Ministre, l'expression de nos respectueuses salutations

Régis Hochart  
Porte Parole

Copie à Madame la Secrétaire d'Etat à l'Ecologie